



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **8 octobre 2026** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2026-014**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale permise pour un garage isolé et pour la hauteur maximale permise pour une porte de garage. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'accorder la construction d'un garage isolé avec une hauteur de 5,48 mètres alors que le maximum autorisé par l'article 122 du règlement de zonage Z2019 est de 4,6 mètres;**
2. **D'accorder la construction d'un garage isolé avec une porte de garage de 3,66 mètres alors que le maximum autorisé par l'article 122 du règlement de zonage Z2019 est de 2,75 mètres;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone R3-3, au 197, rue Saint-Alexandre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22ième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière